

EA4
R004F
REF. C3

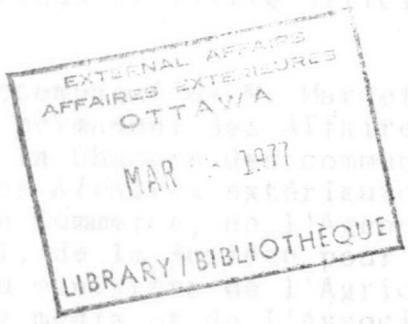


CANADA

N° 4

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Communiqué



VISITE DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX
AFFAIRES EXTÉRIEURES DU CANADA
AU PÉROU
DU 18 AU 21 JANVIER 1977

COMMUNIQUÉ CONJOINT

DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

En réponse à une invitation du ministre des Affaires étrangères du Pérou, l'ambassadeur José de la Puente, le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures du Canada, M. Donald C. Jamieson, s'est rendu en visite officielle au Pérou du 18 au 21 janvier 1977.

M. Jamieson était accompagné de M. Marcel Prud'homme, député et président du Comité permanent des Affaires extérieures et de la défense nationale de la Chambre des communes, de hauts fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures, du ministère de l'Industrie et du Commerce, de l'Agence canadienne de développement international, de la Société pour l'expansion des exportations du Canada, du ministère de l'Agriculture, ainsi que de représentants des media et de l'Association canadienne pour l'Amérique latine.

Au cours de sa visite, le secrétaire d'Etat canadien aux Affaires extérieures a été reçu par le Président du Pérou, Son Excellence Francisco Morales Bermudez Cerrutti, avec lequel il a échangé de cordiales salutations et discuté de questions d'intérêt commun, notamment l'évolution des relations canado-péruviennes.

M. Jamieson et sa délégation ont également rencontré les ministres péruviens de l'Intégration, de l'Industrie et du Tourisme, du Commerce, de l'Economie et des Finances, de l'Alimentation, de l'Education, des Transports et des Communications, des Pêches, de l'Agriculture, de l'Energie et des Mines, ainsi que le directeur de l'Institut national de planification et le président du Système national de propriété sociale.

Au cours de leurs entretiens, le ministre des Affaires étrangères du Pérou et le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures du Canada ont passé en revue un certain nombre de questions bilatérales et multilatérales qui intéressent les deux pays. Ils ont convenu que les relations entre le Canada et le Pérou ont très bien progressé et se sont dits convaincus que la visite des représentants canadiens a renforcé le désir des deux gouvernements de continuer à cultiver ce lien amical à l'avantage mutuel des deux pays.

Les deux ministres se sont penchés sur l'état des affaires de l'hémisphère et sur les événements survenus dans les institutions interaméricaines. M. de la Puente a exposé ses vues sur l'évolution de l'Organisation des Etats américains et d'autres institutions et salué la contribution qu'apporte le Canada en qualité d'observateur auprès de l'OEA et de membre de la Banque interaméricaine de développement et de divers autres organismes. Les deux ministres se sont mis d'accord sur l'opportunité d'intensifier la coopération sur une base pragmatique

dans les organisations interaméricaines. Les efforts visant à accélérer l'intégration économique en Amérique latine continueront également d'être appuyés. Les ministres ont mentionné à ce propos l'assistance technique fournie par le Canada au Pacte andin et les discussions de projets tenues avec le Système économique latino-américain.

Le Canada et le Pérou ayant tous deux apporté une contribution spéciale aux travaux de la Conférence sur la coopération économique internationale, des discussions franches et utiles ont eu lieu sur les perspectives de progrès au cours des prochaines réunions. Les ministres ont déclaré qu'il était souhaitable de poursuivre au sein de la Conférence le dialogue sur les problèmes fondamentaux de la coopération internationale et de la situation économique mondiale, fermement convaincus que les accords qui en résulteront seront significatifs dans la mesure où ils refléteront une volonté politique constructive de la part des participants et permettront de mettre effectivement en place les éléments clés du nouvel ordre économique. Ils ont fait remarquer qu'il est dans l'intérêt commun du Canada et du Pérou, tous deux producteurs de produits de base, que les prix soient stabilisés de manière juste et équitable tant pour les producteurs que pour les consommateurs.

Les ministres ont souligné l'importance que les deux pays attachent au consensus auquel est pratiquement parvenue la Conférence sur le droit de la mer en ce qui a trait aux droits des Etats riverains sur les ressources biologiques et non biologiques, à la recherche scientifique et à la préservation du milieu marin, dans et sous la mer adjacente jusqu'à une distance de deux cents milles et sur le plateau continental qui s'étend au-delà. Ils ont fait remarquer que les deux pays s'étaient attribués ces droits dans leur législation nationale respective, et ce dès 1947 en ce qui concerne le Pérou.

Ils ont exprimé leur inquiétude quant à l'absence de progrès semblables sur certaines autres questions d'une importance fondamentale pour la Conférence sur le droit de la mer, notamment l'application des principes que les deux pays défendent fermement, selon lesquels les ressources des fonds marins situées au-delà des limites de la juridiction nationale doivent faire partie du patrimoine commun de l'humanité et n'être exploitées qu'à des fins pacifiques, et doit être établi un régime international, assorti d'un mécanisme international, pour régir l'exploration de cette zone, assurer la gestion et l'exploitation rationnelles et ordonnées des ressources qu'elle renferme et parer aux éventuels effets économiques néfastes de l'exploitation des fonds marins. Ils se sont dits convaincus que la Conférence ne pourra être menée à bien sans progresser rapidement sur ces questions.

Les ministres ont insisté sur l'importance de renforcer l'Organisation des Nations Unies et sur la nécessité préalable de respecter intégralement les principes et les objectifs de la Charte pour instaurer la paix et la sécurité internationales et offrir à tous les peuples un mieux-être et une plus grande prospérité.

Les deux ministres des Affaires étrangères ont souligné l'importance considérable du Protocole d'entente intervenu à Ottawa en 1975 entre le Gouvernement péruvien et la Société pour l'expansion des exportations du Canada (SEE), par lequel la SEE se disait disposée à envisager le financement de projets de développement prioritaires au Pérou. Il était convenu que la SEE favoriserait les projets qui permettraient au Pérou d'acquérir ou d'épargner des devises étrangères. A ce propos, ils ont noté avec satisfaction que des accords de prêt ont été signés en vue de la modernisation et de l'agrandissement du complexe d'exploitation du zinc de Centromin à La Oroya, de l'acquisition d'un générateur de vapeur pour les sucreries de Cap Cartavio et de la supervision des travaux de construction de l'usine de papier de bagasse d'Induperu à Trujillo.

La visite du secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures du Canada a fourni l'occasion de passer en revue avec les autorités péruviennes la liste des projets à court et à moyen terme dont le financement a été soumis à la SEE dans des secteurs comme l'agriculture, l'exploitation minière, la sidérurgie, la production d'électricité, la pulpe et le papier ainsi que les transports. Il a été convenu que cet examen serait suivi sous peu d'une troisième réunion entre les autorités péruviennes et la SEE afin de faire progresser l'application du Protocole d'entente.

Les deux ministres se sont réjouis des progrès enregistrés au chapitre du financement de Majes et de Cerro Verde Phase I, et ont pris note que les discussions entre les sociétés canadiennes et péruviennes au sujet du complexe d'exploitation du cuivre de Centromin à La Oroya et de la raffinerie de zinc de Cajamarquilla allaient bon train.

En ce qui concerne les échanges bilatéraux, ils ont fait état du déficit de la balance commerciale de Pérou et ont convenu qu'il fallait déployer tous les efforts possibles pour augmenter et diversifier les exportations péruviennes, traditionnelles et autres, à destination du Canada, dans le but de rééquilibrer la balance et d'accroître les échanges dans les deux sens.

Le ministre des Affaires étrangères du Pérou a fait savoir que son gouvernement avait l'intention d'envoyer une mission commerciale au Canada d'ici la fin de 1977 dans le but de recenser les possibilités de commercialiser les produits non traditionnels du Pérou; d'étudier avec le secteur privé canadien des arrangements à moyen terme pour la fourniture de produits péruviens traditionnels; de conclure les arrangements nécessaires en vue du financement des importations de blé du Pérou; d'examiner la possibilité d'acheter de la poudre de lait écrémé; et de multiplier les échanges de renseignements sur les marchés et les autres questions de promotion en vue de l'expansion des échanges bilatéraux. Le ministre canadien des Affaires extérieures s'est dit réjoui de cette initiative et a déclaré que son gouvernement était disposé à faciliter les efforts du gouvernement péruvien dans ce sens. Les deux ministres ont convenu qu'il était important d'effectuer des travaux préparatoires sérieux afin d'assurer le succès de la visite de la mission commerciale péruvienne au Canada. De même, les deux ministres se sont dits d'accord sur l'opportunité d'établir des contacts étroits entre le ministère du Commerce du Pérou et le ministère de l'Industrie et du Commerce du Canada dans le but de cerner au moyen de consultations à intervalles réguliers, les possibilités d'accroître les échanges commerciaux bilatéraux à l'avantage mutuel des deux pays.

Les deux ministres ont passé en revue les liens de longue date qui unissent le Canada et le Pérou dans le domaine du transport aérien, maillon important des relations économiques. Soucieux d'accroître le tourisme au Pérou, les deux dignitaires ont convenu que l'expansion du transport aérien entre le Canada et le Pérou serait bien accueillie par les deux pays dans la mesure où leurs lignes aériennes respectives en bénéficieraient.

Ils ont discuté du programme actuel de coopération technique et financière mis en oeuvre par l'Agence canadienne de développement international (ACDI), et ont rappelé la réalisation de dix projets dans les secteurs de l'alimentation, des télécommunications, des transports, des pêcheries et de l'éducation.

Les ministres ont signé six nouveaux accords subsidiaires de coopération technique s'élevant à environ 10 000 000 de dollars canadiens (700 millions de soles):

- Recherches sur l'implantation du colza parmi les autres cultures des alpages,
- Programme de formation pour la mise en valeur des forêts et de l'industrie du bois,
- Rationalisation de l'administration des réseaux de transport et des coûts de chemins de fer,

- Coopération technique avec la société nationale des télécommunications du Pérou (Entel-Pérou),

- Etude et mise en place d'un système sectoriel d'information statistique,

- Services consultatifs auprès de la haute direction du ministère de l'Industrie et du Tourisme pour le développement de l'industrie sidérurgique nationale.

Les ministres ont également pris note que le gouvernement du Pérou avait présenté jusqu'à maintenant les demandes suivantes auprès de l'Agence canadienne de développement international: Metodologia de Maejo de Cuencas; financement des hautes études professionnelles - Esep Tarapoto; assistance au cheptel-San Lorenzo; étude mixte canado-péruvienne sur le milieu de vie des anchois; l'Institut national pour les recherches technologiques - ITINTEC; aid technique et économique à l'industrie de conditionnement du poisson Cerper; école minière de Junín; l'élevage des porcins (EPS)*; projet sylvicole d'El Chaupe (EPS); conditionnement du soya (EPS); et projet de la société Alpaca Pérou (EPS); production laitière sur la côte méridionale. Le ministre canadien a donné l'assurance que son gouvernement étudie actuellement avec bienveillance ces demandes conformément aux pratiques établies et a dit que celui-ci avait l'intention de ratifier chacun des accords sous réserve du respect des conditions financières et techniques pertinentes.

Ils ont aussi noté que la totalité des crédits du programme de coopération quinquennal 1976-1980 avait été affectée.

Les ministres ont échangé sur la stratégie canadienne pour le développement international et se sont mis d'accord pour étudier conjointement la mise en place de nouvelles formes de coopération.

En ce qui concerne les lignes de crédits accordées au plan d'aide à l'exploitation minière polymétallique de petite et de moyenne envergure, le ministre canadien a indiqué que son gouvernement était disposé à accroître les ressources destinées à couvrir les besoins en équipement supplémentaire après l'épuisement des premiers fonds.

Les deux ministres ont exprimé l'intention de leurs gouvernements respectifs d'allouer les ressources nécessaires à la mise en oeuvre complète du plan quinquennal. Ils entendent également accorder des ressources supplémentaires à certains projets particuliers dont l'étude se fera ultérieurement.

*Entreprise de propriété sociale

Ils ont noté avec satisfaction les mesures prises pour accroître les échanges dans les domaines artistique et culturel et ont convenu de l'importance d'étendre les activités des deux pays dans ce secteur. Le ministre canadien a invité le Pérou à participer aux programmes généraux de son pays prévoyant des échanges entre étudiants et entre membres du corps professoral, de même qu'à des projets de recherche conjoints et au financement de tournées de conférenciers et de moniteurs de langue.

Le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures du Canada a exprimé sa reconnaissance au ministre des Affaires étrangères du Pérou pour l'accueil chaleureux et l'hospitalité dont a fait montre le gouvernement du Pérou ainsi que pour les nombreux témoignages d'amitié que lui et madame Jamieson ont reçus pendant leur séjour. Les deux ministres ont convenu que la visite avait renforcé leurs liens et envisagent avec plaisir la multiplication des relations canado-péruviennes à l'avantage des deux pays.